



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, William GUILLARD à Jean Pierre MOURIER, Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Elisabeth BIDEAUX,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR, Paul BONMARTEL

Absent(s):

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	24
Pour	24
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - CM/22/120

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Ville du Trait, au travers de son projet de territoire, est amenée à développer des actions qui entraînent, de fait, une augmentation de l'activité tant dans la conception que le suivi des marchés publics. Par ailleurs, la commune est investie également dans une démarche éco-responsable qui élève le niveau d'exigences de sa politique d'achat.

La poursuite de ces objectifs implique aujourd'hui un renforcement du pilotage de la commande publique et de la sécurisation juridique de ses engagements contractuels, dans un contexte d'augmentation des contraintes financières, obligeant à rechercher une efficacité poussée des achats publics.

Il s'avère par ailleurs essentiel d'optimiser les subventions et de soutenir la progression du programme « Petites villes de demain ».

Ces responsabilités relèvent d'un poste correspondant au grade d'Attaché – Catégorie A. Etant donné l'enjeu stratégique de ces nouvelles missions, le poste est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Directeur général des services. Il est lié fonctionnellement au service achat et au service logistique du pôle technique.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un poste de responsable de la commande publique, correspondant au grade d'Attaché - Catégorie A.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret 88-145 modifié,

VU l'avis du Comité Technique du 27 septembre 2022,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de créer un poste de responsable de la commande publique,

DIT que ce poste figurera dans le tableau des emplois,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217607092-20220929-CM_22_120-DE

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 30 septembre 2022

Patrick CALLAIS,

MAIRE
Pour le Maire et par délégation
Monsieur Jean-Pierre MOURIER
Sixième Adjoint au Maire chargé des Finances, Marchés Publics,
Achats, Marges de Manoeuvre et de l'Emploi,
la Formation, et des Relations économiques

